



**ARRÊTÉ**  
**portant autorisation d'un spectacle**  
**pyrotechnique**

**Place de la Mairie – Rue Alphonse de Lamartine**

*Spectacle pyrotechnique*

**Samedi 20 décembre 2025 entre 18h et 23h**

**N° 103/2025**

Le Maire de la Commune de LA BATHIE,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2212-1 et L. 2212-2,

**CONSIDERANT** l'organisation d'un spectacle pyrotechnique à l'occasion des festivités de Noël 2025,

**ARRETE :**

**Article 1** : Le spectacle pyrotechnique prévu le 20 décembre 2025 sur la place de la Mairie sera effectué par la société Féérie.

**Article 2** : Pour garantir un périmètre de sécurité pour les spectateurs de l'évènement, la zone piétonne comprise entre le dojo et l'église, d'une part, et l'angle du clocher, d'autre part, sera fermée à toute circulation piétonne. Le cheminement piéton entre la rue Jean Moulin et la place de la mairie sera conservé. Les services techniques municipaux assureront la pose et la dépose des barrières à chaque extrémité. Un arrêté indépendant sera pris également concernant la réglementation de circulation et de stationnement aux abords de la manifestation rue Alphonse de Lamartine.

**Article 3** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de la Bâthie dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble par voie postale (2 place de Verdun, BP 1135, 38022 GRENOBLE CEDEX), ou par voie électronique (Télérecours citoyens, [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans le délai de 2 mois à compter de la notification de l'arrêté ou de sa date de publication.

**Article 4** : Le Maire de LA BATHIE est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le commandant de la compagnie de gendarmerie d'Albertville,
- Messieurs les chefs de centres des Sapeurs-Pompiers d'Albertville et de La Bâthie.

Fait à La Bâthie, le 27 novembre 2025

Le Maire,  
Jean-Pierre ANDRE

